Nations Unies

S/PV.4239



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4239e séance

Mercredi 29 novembre 2000, à 17 heures
New York

Présidente :	Mme Herfkens	(Pays-Bas)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Amin
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Ouane
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	Melle Zorai
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

00-77206 (F)

La séance est ouverte à 17 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son appui au Gouvernement démocratiquement élu de la Guinée-Bissau et souligne que toutes les parties concernées, particulièrement les membres de l'ancienne junte militaire, doivent continuer de soutenir les résultats des élections et les principes de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et du pouvoir civil dans le pays.

Le Conseil se félicite du rétablissement de la paix, de la démocratie et de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, et engage toutes les parties à oeuvrer à la consolidation de la paix dans un esprit de coopération et de réconciliation.

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés jusqu'à présent en Guinée-Bissau sur le plan politique, et souligne qu'il importe que toutes les parties continuent de coopérer en vue de consolider une paix durable en Guinée-Bissau. Le Conseil demande aux membres de l'ancienne junte militaire de se soumettre pleinement aux institutions civiles et de se retirer du processus politique. Le Conseil souligne que c'est à toutes les parties et au peuple de la Guinée-Bissau qu'il incombe au premier chef de consolider la paix, et constate avec préoccupation que le retour des troubles politiques pourrait compromettre la consolidation de la paix et la détermination des donateurs à appuyer la reconstruction en Guinée-Bissau.

À cet égard, le Conseil souligne qu'il importe de poursuivre avec énergie le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et de procéder d'urgence à un recensement précis de toutes les forces militaires. Il rappelle la déclaration de son président en date du 23 mars 2000 (S/PRST/2000/10) et souligne que le financement en temps voulu du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion est un facteur essentiel du bon déroulement du processus de paix en Guinée-Bissau. Il sait gré aux institutions de Bretton Woods de l'appui qu'elles fournissent au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Guinée-Bissau, et souligne qu'il importe que les États Membres apportent un appui intégré et coordonné à ces activités.

Le Conseil rappelle la déclaration de son président en date du 29 décembre 1998 (S/PRST/1998/38) et constate que les difficultés liées à la situation posté-rieure au conflit en Guinée-Bissau imposent que tous les protagonistes, y compris le système des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que les donateurs bilatéraux, adoptent une démarche intégrée et commune pour appuyer le Gouvernement de la Guinée-Bissau. À cet égard, il souligne une fois de plus qu'il importe de veiller à garantir une transition sans heurt entre la phase de gestion du conflit et celle de la consolidation de la paix postérieure au conflit et de la reconstruction, transition qui peut être considérablement améliorée en coordonnant comme il convient les efforts de tous. Il souligne la place particulière qu'occupe le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) à cet égard.

Le Conseil a conscience et se félicite du rôle important joué par le BANUGBIS pour contribuer à consolider la paix, la démocratie et l'état de droit, notamment le renforcement des institutions démocratiques, et lui exprime sa satisfaction pour les activités qu'il mène. Afin d'optimiser ces activités, les donateurs et les institutions financières doivent faire preuve d'une certaine souplesse au sujet des questions telles que l'allégement de la dette, les politiques commerciales et les restrictions budgétaires intérieures.

Le Conseil réaffirme que le relèvement économique et la reconstruction constituent l'une

des principales tâches auxquelles est confrontée la Guinée-Bissau au sortir du conflit et qu'une aide internationale importante est indispensable pour promouvoir le développement durable dans le pays. Il souligne la nécessité d'adopter pour la Guinée-Bissau une approche intégrée et coordonnée couvrant à la fois les questions intéressant la reconstruction durable postérieure au conflit et le développement économique et social.

Le Conseil demande aux États Membres de fournir un appui généreux lors de la prochaine table ronde qui doit se tenir en février 2001 à Genève.

Le Conseil est conscient de l'importance de la dimension régionale. Il se félicite des initiatives que le Président de la Guinée-Bissau et le Président du Sénégal ont prises en vue de stabiliser leur zone frontalière. Il encourage les deux gouvernements à étudier d'autres possibilités de parvenir à la paix et à la stabilité le long des frontières de la région. Il sait gré à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à la Communauté des pays de langue portugaise de leur contribution indéfectible au rétablissement de la paix et de la démocratie en Guinée-Bissau.

Le Conseil déclare qu'il compte garder la situation en Guinée-Bissau régulièrement à l'étude et coordonner son action avec celle de tous les protagonistes qui participent au processus de consolidation de la paix après le conflit. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/37.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 10.